

L'infrastructure cyclable normande, un réseau multiple en construction

Types d'aménagements cyclables

Aujourd'hui, un des 4 axes du plan vélo est d'améliorer la sécurité de l'usage quotidien du vélo, notamment en développant les aménagements cyclables.

Le choix d'une infrastructure cyclable relève généralement d'une décision multifactorielle qui permet de trouver le meilleur compromis entre des contraintes spatiales, de flux, de cohabitation avec les autres modes, de sécurité des usagers, de moyens financiers et de volontés politiques globales et locales. Les aménagements sont toutefois caractérisés par leur rapport avec les autres types d'usagers, et le choix entre la mixité et la séparation des usagers.

Ainsi, de cette distinction et des contraintes précitées découlent les aménagements cyclables actuellement mis en œuvre sur le territoire national :

- mixité avec l'ensemble des usagers (chaussée à voie centrale banalisée, voie partagée, double sens cyclable) ;
- séparation avec les automobiles mais partage avec d'autres usagers (voie verte, couloir mixte bus/vélo) ;
- séparation des usagers via un aménagement dédié au vélo [piste cyclables (séparation physique), bande cyclable (séparation via la signalisation horizontale)].

Si la voirie et son usage le permettent, un aménagement cyclable n'est pas toujours nécessaire. C'est le cas par exemple au sein des zones de rencontre. Par ailleurs, une « véloroute » n'est pas un type d'aménagement spécifique, mais en inclut traditionnellement différents types, plus ou moins dédiés au vélo, pour constituer un itinéraire longue distance. Le concept est détaillé au chapitre suivant.

Le lien ci-après offre une présentation des différents aménagements cyclables existants ([Annexe 2 - Aménagements cyclables](#)).

Les stratégies d'aménagement en infrastructures et itinéraires cyclables relèvent de différentes compétences (voirie, mobilité, tourisme, etc) et niveaux de compétences (régional, départemental, intercommunal ou communal). Elles doivent permettre aux entités concernées de mailler le territoire selon une programmation et une planification en cohérence avec les besoins identifiés (touristique, utilitaire, etc) et ainsi offrir aux usagers des trajets cohérents et sécurisés. La connexion des itinéraires est recommandée pour doter les territoires de réseaux continus.

Si la LOM doit permettre de mieux mettre en cohérence les pratiques préexistantes, le vélo restera une thématique traitée à différentes échelles de gouvernance. Le présent chapitre fait le point sur les différents documents existants.



La planification des itinéraires touristiques

Pour son territoire, la France dispose d'un schéma des aménagements cyclables. Ce schéma a pour objectif de doter notre pays d'un réseau continu d'itinéraires cyclables longue distance, dans l'objectif principal, aujourd'hui, de favoriser le tourisme cycliste. Un aménagement cyclable peut être une piste cyclable, une voie verte ou simplement une route à faible circulation jalonnée. L'objectif est de constituer un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux.

Planification des itinéraires touristiques, à l'échelle nationale et européenne

Le schéma national des véloroutes voies vertes (SN3V) existe en France depuis décembre 1998. Il vise à structurer le territoire national de grands itinéraires cyclables composés majoritairement de véloroutes^[1] afin de développer la pratique touristique du vélo, tout en développant un réseau de qualité propre à promouvoir également la mobilité quotidienne.

Dernièrement, la LOM a confirmé le rôle stratégique du SN3V dans la définition d'un réseau structurant à l'échelle nationale (article 60).

A ce jour, le SN3V comptabilise un linéaire de 25 400 km composés de 58 itinéraires dont 10 d'Eurovélo. Pour rappel, l'Eurovélo est le réseau des véloroutes européennes. Son développement et son entretien sont assurés par les autorités nationales, régionales et locales, les prestataires de services commerciaux et les organismes non gouvernementaux (ONG). Au 1^{er} janvier 2020, le réseau est réalisé à 69 % et ne cesse de progresser.

Le suivi de l'avancement du SN3V est assuré actuellement par Vélo & Territoires^[2] au travers de l'Observatoire national des véloroutes et voies vertes qui bénéficie notamment du soutien du ministère de la Transition écologique.

La Normandie est traversée par 6 itinéraires principaux :

- **l'Eurovelo4 ou la Velomaritime** qui suit la côte de la Manche puis de la mer du Nord jusqu'à la frontière de la Belgique ;
- **l'Avenue verte London Paris (V16)** qui permet de relier les deux capitales, Londres et Paris à vélo en passant par la Normandie et la liaison Transmanche Dieppe-Newhaven ;
- **la Seine à vélo (V33)** qui relie Paris au Havre et Honfleur en suivant le cours sinueux du fleuve ;
- **Saint-Jacques à vélo (V41)**, qui traverse la région Centre Val de Loire par la Beauce et la Touraine en suivant les vallées de l'Eure ;
- **la Véloscénie (V40)**, qui permet de relier Paris à la baie du Mont St-Michel via Chartres et la Normandie ;
- **la Vélo Francette (V43)**, qui part de Ouistreham (Calvados) et se termine à La Rochelle (Charente-Maritime). Longue de 630 km, elle relie la Normandie à l'Atlantique.

Source : <https://www.velo-territoires.org/schemas-itineraires/schema-national/>

Planification des itinéraires touristiques, à l'échelle régionale

Les régions élaborent un schéma régional des véloroutes (SRV) en cohérence avec le schéma national des véloroutes voies vertes (SN3V), et peuvent s'appuyer sur la circulaire « Mise en œuvre des volets régionaux du schéma national » du 31 mai 2001, qui oriente les collectivités régionales à poursuivre l'organisation et le maillage du territoire national par des itinéraires cyclables magistraux. La loi NOTRe, d'août 2015, formalise le lien entre les schémas et les documents de planification, dans le cadre du nouveau découpage territorial.

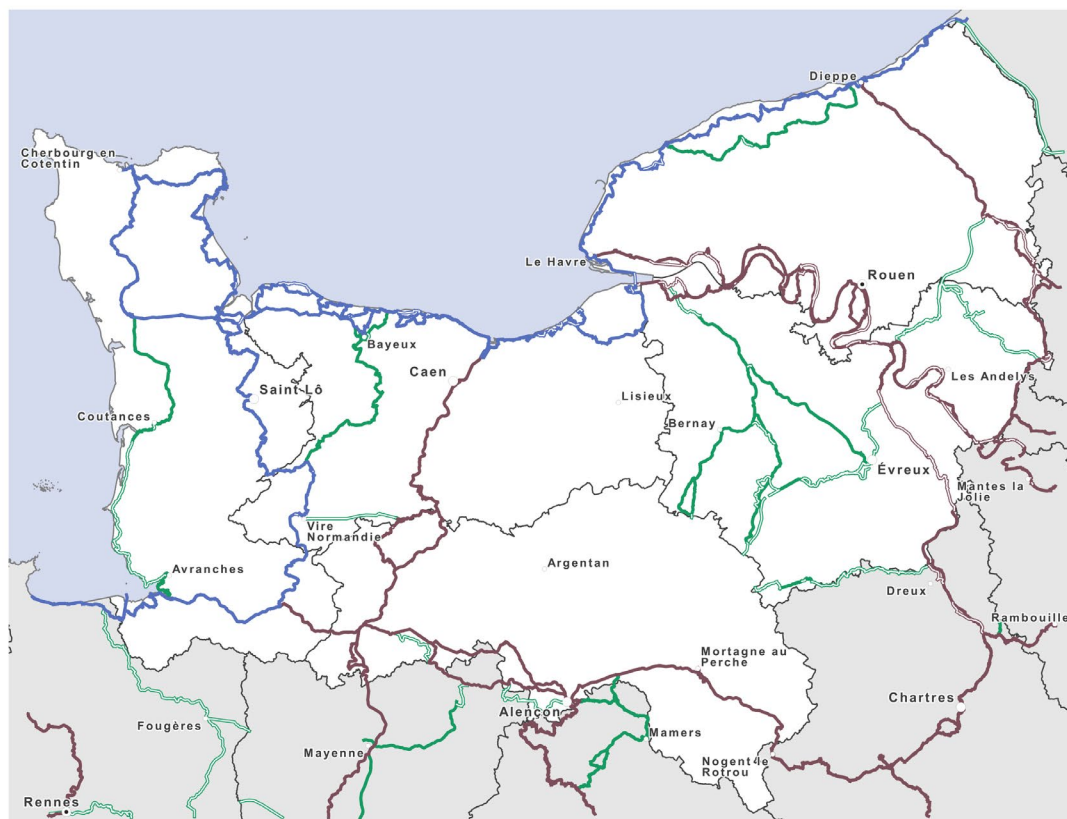
En 2016, toutes les régions de la France métropolitaine disposaient d'un SRV. En ce qui concerne la Normandie, un schéma régional bas-normand a été validé en 2002 et un schéma régional haut-normand a été validé en 2004. Au 1^{er} janvier 2021, les schémas régionaux comptent 37 042 km d'itinéraires régionaux, dont 25 408 km d'itinéraires nationaux, réalisés à 61 %.

[1] Les véloroutes sont des itinéraires continus (sans interruption) destinés à faciliter la circulation des cyclistes sur des moyennes et longues distances d'intérêt départemental, régional, national ou européen.

[2] Vélo & Territoires est un réseau de collectivités (régions, départements, intercommunalités) mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030

Réseau cyclable régional en Normandie

- Section ouverte
- Eurovelo
 - Schéma national
 - Schéma régional
- Section non ouverte
- Eurovelo
 - Schéma national
 - Schéma régional



Sources :
ON3V - données au 11/05/2011
IGN - AdminExpress
Production :
DREAL Normandie
le 11/05/2021
20210510_PlanVelo_CA

Pour la Normandie, les itinéraires cyclables inscrits représentent un linéaire théorique de 2 836 km. 806 km sont réalisés en site propre, 1 263 km sont réalisés en site partagé et 767 km ne sont pas réalisés. Au 1^{er} janvier 2021, le schéma régional était donc réalisé à 73 %.

Avancement du schéma régional des véloroutes de Normandie au 1^{er} janvier 2020

en km	Total	Réalisé en site propre	Réalisé en site partagé	Non réalisé
Schéma régional des véloroutes (SRV) y compris SNV	2 875	843	1 319	713
Schéma national véloroutes (SNV) y compris l'Eurovélo	2 055	671	1 069	315

Source : Vélo et territoires

Les schémas départementaux de réalisation, pris sur la base de la compétence voirie

Les départements sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre des itinéraires cyclables préalablement définis. Pour coordonner leur démarche, ils élaborent des schémas volontaires, intitulés généralement « schéma départementaux des véloroutes et voies vertes » qui permettent de suivre l'avancement de la réalisation des axes longues distances. Ces schémas intègrent parfois d'autres itinéraires, construits dans l'objectif de développer les mobilités du quotidien et présentent ainsi un aspect de la politique de mobilité cyclable.

Seine-maritime

La politique cyclable du département débute aux confins des années 1990 avec la réalisation de l'avenue verte London-Paris qui constitue la première voie structurante du territoire. En 2017, le linéaire du réseau départemental des véloroutes voies vertes est de 527 km dont 169 km d'itinéraires de continuité.

5 véloroutes traversent le territoire de la Seine-Maritime :

- l'avenue verte London-Paris ;
- la véloroute du lin ;
- la Seine à vélo (V33) ;
- la vélomaritime (EV4) ;
- entre Seine et Mer à vélo.

Ces 5 itinéraires forment la colonne vertébrale du schéma directeur départemental des véloroutes et voies vertes, et sont répartis de la manière suivante :

	Site propre en km		Site partagé en km		Total par linéaire
	CD76	Autre	CD76	Autre	
Avenue verte London-Paris (V16)	51	0	25	10	86
Véloroute du Lin	55	0	15	3	73
La Seine à vélo (V33)	26	38	30	42	136
La Vélomaritime (EV4)	1	12	65	64	142
Entre Seine et Mer à vélo	0	10	25	25	60
Total	133	60	160	144	497

Source : Conseil départemental 76

Pour plus d'informations

<http://espace-pro.seine-maritime-tourisme.com/fr/nos-strategies/departementales/schema-departemental.php>

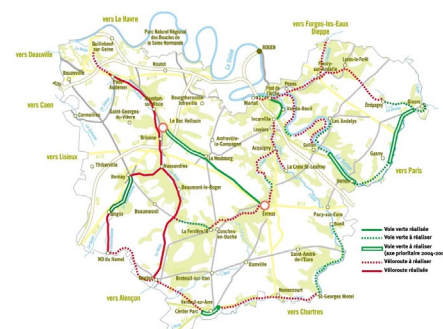
Eure

Le département de l'Eure est engagé depuis 2002 dans l'élaboration d'un réseau cyclable à vocation touristique. A terme, ce réseau sera constitué d'un réseau de 369 km de véloroutes et de 156 km de voies vertes répartis sur douze axes. A ce jour, 283 km de véloroutes voies vertes ont été réalisés et 157 km supplémentaires sont projetés dans le cadre du projet « La Seine à vélo ».

Dans le cadre de la révision de son plan (2019), le département a programmé, de 2019 à 2028, l'aménagement de 360 km de véloroutes et voies vertes en maîtrise d'ouvrage départementale.

Les axes majeurs de véloroutes voies vertes qui traversent le département de l'Eure :

- la voie verte d'Evreux à la vallée du Bec ;
- la voie verte de la Seine à l'Eure ;
- la voie verte de la vallée de l'Epte ;
- la voie verte de la Vallée des Bois Francs ;
- la voie verte de la vallée de la Charentonne.



Pour plus d'informations

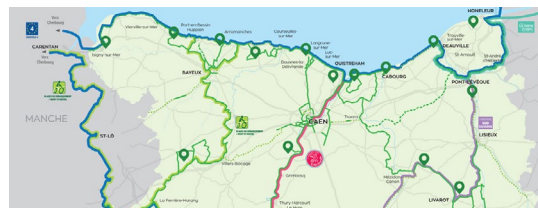
<https://eureennormandie.fr/wp-content/uploads/2019/01/2009-schéma-départemental-voies-vertes.jpg>

Calvados

Le département du Calvados dispose, en 2021, d'un linéaire de plus de 500 km de véloroutes, voies vertes. Un nouveau plan vélo 2019-2025 a été mis en place qui permettra de compter à terme plus de 700 km de voies vertes, pistes cyclables et voies partagées.

Le département est traversé par de grands itinéraires dont voici les principaux :

- la véloroute Francette (V43) ;
- la véloroute des plages du Débarquement ;
- la vélomaritime (EV4) ;
- la voie verte de la Suisse Normande.



Pour plus d'informations

www.calvados.fr/accueil/le-departement/routes-environnement-territoire/se-deplacer-autrement/plan-velo.html

Manche

Le Conseil départemental de la Manche dispose d'un plan vélo depuis 2009. Celui en cours, 2016-2021, a été renforcé et validé au sein du « M9 » (instance politique réunissant les 8 présidents d'EPCI de la Manche et le président du CD) qui a l'ambition de coordonner un schéma de principe « du territoire de la Manche » et pas seulement un « plan vélo du Conseil départemental ».

Le Département procède à une mise à jour de son référentiel aménagements pour disposer d'une base de données consolidée.

Pour plus d'informations

www.manche.fr/conseil-departemental/iso_album/planelvelomanche.pdf

Orne

Le Conseil départemental de l'Orne a adopté une stratégie vélo depuis 2016.

Actuellement, le département a la gestion d'un linéaire de voies vertes de 155 km réparti de la manière suivante :

- la voie verte Alençon Sablon-sur-Huisne : 65,2 km ;
- la voie verte Alençon Rives d'Andaine - tronçon Alençon-Lalacelle : 20,3 km ;
- la voie verte Alençon Rives d'Andaine - Tronçon Saint-Ouen-le-Brisoult - Rives-d'Andaine : 6,2 km ;
- la voie Verte Flers Céaucé : 31,7 km ;
- la voie Verte Domfront - Saint-Roch sur Egrenne : 8,5 km ;
- la voie Verte Briouze - Bagnoles-de-l'Orne (Prévision d'ouverture 2^e semestre 2021) : 21,7 km.

Pour plus d'informations

www.ornetourisme.com/randonnee_normandie/les-voies-vertes_1015.htm

Les schémas vélo à l'échelon communal ou inter-communal

Le schéma vélo de niveau infra-départemental, généralement dénommé schéma directeur cyclable, schéma des mobilités actives ou encore projet de territoire, est un outil de programmation et de planification qui intervient dans le cadre d'une politique d'aménagement à l'échelle d'un territoire (EPCI, commune). Il ne dispose pas d'une existence juridique propre mais peut être annexé à des documents réglementaires de type PLU et/ou plan de mobilité. Avant la LOM, ces schémas étaient pris sur la base de la compétence voirie. La LOM tend à favoriser la réalisation d'un tel schéma au niveau intercommunal (lorsqu'elle dispose de la compétence mobilités), sur la base de la compétence mobilités. Ce schéma doit ensuite être appliqué par la collectivité en charge de la compétence voirie, en général la commune.

Les AOM qui disposent de la compétence mobilité ont donc vocation à intégrer leur schéma cyclable dans le document général de planification de la mobilité, le plan de mobilité ou, le cas échéant, le plan de mobilité simplifié. Ces schémas doivent également permettre des connexions du réseau envisagé à l'échelle de la collectivité avec les itinéraires supra-territoriaux des schémas nationaux, régionaux ou départementaux et ainsi participer au maillage du territoire en itinéraires continus.

A l'échelle de la région Normandie, de nombreux territoires sont engagés dans l'élaboration d'un schéma cyclable afin de coordonner et planifier leur politique cyclable. A ce jour, 10 schémas cyclables ont été réalisés, 16 sont en cours de réalisation et 2 sont en projet.

Département	EPCI*	Périmètre	SDC
Eure	CA	Seine Eure Agglo	Réalisé
	CC	Roumois Seine	En cours
	CA	Evreux Porte de Normandie	En projet
	CC	Intercom Bernay Terres de Normandie	En projet
	CC	Lieuvin Pays d'Auge	Réalisé
Orne	CU	Alençon	Réalisé
	CA	Flers Agglo	En cours
	PETR	Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO)	En cours au niveau PETR
	CC	Collines du Perche Normand	En cours
Manche	CC	Granville Terre et Mer	Réalisé
	CA	Saint Lô Agglo	Réalisé
	CC	Côte Ouest Centre Manche	Réalisé
	Ville	Ville de Coutance	Réalisé
Calvados	CC	Vallée de l'Orne et de l'Odon	Réalisé
	CC	Pays de Falaise	Réalisé
	CC	Pays de Honfleur Beuzeville	En cours
	CC	Cœur de Nacre	En cours
	CC	Intercom de la Vire au Noireau	En cours
	CC	Normandie Cabourg Pays d'Auge	En cours
	CC	Cingal Suisse Normande	En cours
	CC	Bayeux Intercommunalités	En cours
	CA	Lisieux Normandie	En cours
Seine-Maritime	CA	Région Dieppoise	Réalisé
	Métropole	Métropole Rouen Normandie	En cours
	CC	Yvetot Normandie	En cours
	CA	Caux Seine Agglo	En cours
	CC	Caux Austreberthe	En cours
	CC	Villes sœurs	En cours

* : CA (Communauté d'Agglomération) ; CC (Communauté de Communes) ; CU (Communauté Urbaine).

[Etat des lieux des schémas cyclables à l'échelon communal ou intercommunal, recensement DREAL Normandie, consultable sur le site internet de la DREAL Normandie.](#)

Bilan des aménagements cyclables

A l'échelle nationale

Conformément au règlement (UE) n° 2017/1926 du 31 mai 2017, la France s'est dotée d'un outil de référencement des données de transport sur l'ensemble du territoire : le point d'accès national (PAN). Ce point se formalise par le site data.gouv.fr qui permet de coordonner le recueil des données.

La mise à disposition des données mobilités existantes, sous une forme facilement utilisable, se fait généralement par le site transport.data.gouv.fr. Le principe général est que le producteur de la donnée présentant un intérêt général doit la mettre à disposition du public.

Concernant les aménagements cyclables, le schéma de la base nationale des aménagements cyclables (BNAC - <https://doc.transport.data.gouv.fr/producteurs/amenagements-cyclables>) a été élaboré en collaboration avec Vélos et Territoires pour permettre la collecte des données cyclables à l'échelon national, et fournir aux collectivités un format standardisé disponible immédiatement pour décrire leurs aménagements. Ces données, libre d'accès (open data), concernent tous types de données en lien avec le vélo (aménagement, stationnement, services, etc). Elles visent à réaliser un état des lieux des données concernant les aménagements cyclables et de proposer un schéma de données sur les aménagements cyclables. L'objectif est de pouvoir mettre en place une infrastructure de données spatiale (IDS), rassemblant producteurs, intégrateurs et utilisateurs, afin de proposer des données homogènes mais aussi des services liés interopérables .

A l'échelle régionale

La consultation des sites Open Street Map (OSM) et data.gouv.fr permettent de visualiser, en partie, les données mises à disposition par les collectivités.

Fin 2020, le site Aménagements-cyclables (<https://www.amenagements-cyclables.fr>) de la société GEOVELO, alimenté par la base de données open data sus-décrite, indiquait que la région Normandie disposait de 3 630 km d'aménagements cyclables (piste cyclable, voie verte, etc) dont la répartition est présentée ci-dessous :

Territoires ►	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine-Maritime
Aménagements cyclables ▼						
Pistes cyclables	1 746	306	423	30	333	665
Voies vertes	1 386	262	529	271	88	238
Bandes cyclables	337	50	112	29	15	130
Voies de bus partagées	27	2	6	0	0	17
Double sens cyclable	134	18	46	1	9	57
Total	3 630	638	1 116	331	445	1 107

Source : Geovélo

La région Normandie s'est engagée, fin 2020, dans l'élaboration d'une base de données régionale qui a pour objet de collecter et traiter des données relatives aux aménagements et stationnements cyclables, des données relatives aux services, équipements vélos et à l'utilisation des aménagements cyclables. La phase de recueillement des données et celle de construction de l'architecture de la base de données sont en cours.